



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

CONSEIL DES GOUVERNEURS
COUNCIL OF GOVERNORS
2021-2022

Président du Conseil
Council Chair
LION ANTOINE NAHAS

Président sortant
Imm.Past Council Chair
LION GUY OUELLET

Gouverneure U-1
Governor U-1
LION KATHY ST-YVES

Gouverneure U-2
Governor U-2
LION LUCIE BÉLANGER

Gouverneur U-3
Governor U-3
LION JEAN DALLAIRE

Gouverneur U-4
Governor U-4
LION MICHEL DARAGON

Secrétaire
Secretary
LION DENIS ROCHEFORT

Trésorier
Treasurer
LION SYLVAIN LEPAGE

Saint-Agapit, le 2 mars 2022

APPEL DE CANDIDATURES 2022-2023

Bonjour à tous,

Comme chaque année, certains postes au sein du Conseil des Gouverneurs sont renouvelables.

Nous vous offrons la possibilité d'offrir vos services comme coordonnateurs (structure mondiale d'action) et comme présidents de commissions du DMU.

Vous avez aux pages suivantes, le descriptif de chacun des postes (trésorier, coordonnateurs et commissions).

Comme chaque poste doit être pourvu, vous avez jusqu'au 31 mars pour soumettre votre candidature.

Nous avons besoin du nom du poste qui vous intéresse (coordonnateur, commission, secrétaire), votre nom, club, district et si possible une recommandation de votre gouverneur.

Faites parvenir le tout à : Lion Denis Rochefort : drocky@telus.net

Merci à tous !

Lion Antoine Nahas
Président du Conseil des Gouverneurs 2021-2022

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »

Communiqué de Lion Denis Rochefort, Secrétaire District Multiple "U"



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

POSTE ET MANDAT 2022-2023

ARTICLE IV (Statuts)

Responsabilités du conseil des gouverneurs du district multiple et des commissions

Section 5. COORDINATEUR DE L'ÉQUIPE MONDIALE DU SERVICE (EMS) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EMS de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Développer et appliquer un plan d'action annuel de DM pour suivre les progrès vers les objectifs. Soutenir les districts et offrir de la motivation pour atteindre les objectifs du district.
- (b) Collaborer avec les coordinateurs EME et EML de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire.
- (c) Soutenir les activités de service locales qui créent un sentiment d'appartenance et de fierté chez les Lions et Leos du district multiple.
- (d) Collaborer avec l'EME et l'EML pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif.
- (e) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EMS de district pour les informer de subventions, de partenariats et de programmes de LCI et de la LCIF.
- (f) Servir de ressource et d'expert sur les meilleures pratiques régionales dans la mise en œuvre d'activités de service dans le cadre des initiatives du LCI.
- (g) Encourager les coordinateurs EMS de district à promouvoir des activités de service permettant aux participants de toute génération de s'impliquer et intégrant les Leos et le renforcement de leurs compétences de leader.
- (h) Encourager les collaborations avec le coordinateur LCIF au niveau du district multiple pour optimiser l'utilisation des ressources de la LCIF et l'implication dans les collectes de fonds.
- (i) En coordination avec le coordinateur LCIF de district multiple, surveiller les subventions LCIF accordées au district multiple.
- (j) Assumer le rôle de chargé de plaidoyer du district multiple afin de mettre en œuvre des activités telles que sensibilisation/éducation à l'échelle locale, politique législative/publique, événements et partenariats.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

Section 6. COORDINATEUR ÉQUIPE MONDIALE DE L'EFFECTIF (EME) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EME de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Collaborer avec les coordinateurs EML et EMS de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire.
- (b) Développer et appliquer un plan annuel de DM pour le développement de l'effectif.
- (c) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EME de district pour s'assurer qu'ils sont au courant des ressources et des programmes d'effectif disponibles.
- (d) Suivre les progrès de chaque district pour atteindre les objectifs du district en matière de développement de l'effectif. Offrir de la motivation et du soutien pour aider les districts à atteindre leurs objectifs.
- (e) Encourager les coordinateurs EME de district à intégrer des populations diverses aux initiatives de la Structure mondiale d'action.
- (f) Contacter rapidement les membres potentiels fournis par le LCI et les informer de l'évolution de leur statut vers l'affiliation.
- (g) Satisfaire aux exigences pour recevoir le financement du LCI pour les activités de développement de l'effectif de district multiple.
- (h) Collaborer avec les coordinateurs EML et EMS de district multiple pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif.
- (i) Motiver les districts à créer des clubs spécialisés.

Section 7. COORDINATEUR ÉQUIPE MONDIALE DU LEADERSHIP (EML) DE DISTRICT MULTIPLE.

Le coordinateur EML de district multiple est membre de la Structure mondiale d'action du district multiple. Ses responsabilités incluent :

- (a) Collaborer avec les coordinateurs EME et EMS de DM et le président de la Structure mondiale d'action au niveau du DM (le président de conseil) pour promouvoir les initiatives en matière de formation des responsables, de développement de l'effectif et d'expansion du service humanitaire.
- (b) Développer et appliquer un plan annuel de DM pour la formation des responsables.
- (c) Communiquer régulièrement avec les coordinateurs EML de district pour s'assurer qu'ils sont au courant des ressources et des programmes de formation disponibles.
- (d) Motiver en permanence les coordinateurs EML de district, les présidents de zone et les responsables de club et suivre leurs progrès pour atteindre les objectifs en matière de formation des responsables.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

- (e) Encourager les coordinateurs EML de district à intégrer des populations diverses aux initiatives de la Structure mondiale d'action.
- (f) Faire la promotion des opportunités de formation des responsables qui encouragent une participation à tous les niveaux de l'organisation.
- (g) Organiser et faciliter, en coordination avec le LCI, les formations dirigées par un instructeur et les formations en ligne.
- (h) Collaborer avec les coordinateurs EME et EMS de district multiple pour fournir aux districts des stratégies de maintien de l'effectif.
- (i) Encourager des populations diverses à participer aux initiatives de la Structure mondiale d'action.

ARTICLE V (Statuts)

Commissions de District Multiple

Section 4. COMMISSION DE LA CONSTITUTION ET DES STATUTS

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an. Le mandat de la commission : Cette commission recevra et prendra en considération les amendements à la constitution et aux statuts du DM "U", suggérés par les clubs, les cabinets des districts et le conseil des gouverneurs. Elle présentera ses recommandations reçues au congrès du DM "U" avec ses propres recommandations et ceux concernant les amendements suggérés.

Section 5. COMMISSION DE CERTIFICATION, ACCRÉDITATION, MISE NE NOMINATION ET ÉLECTION

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. Le président de la commission, si nécessaire, suggère le nom des deux autres membres de la commission qui doivent provenir de deux districts différents et leur nomination doit être approuvée par le conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an.

Section 9 COMMISSION – BUDGET, FINANCE & DÉVELOPPEMENT À LONG TERME

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »



LIONS CLUBS INTERNATIONAL

District Multiple «U» / Multiple District «U»

QUÉBEC, CANADA, ÎLES SAINT-PIERRE ET MIQUELON, FRANCE

www.lionsdmu.org

Pour les fins de son mandat, le président de la commission a accès en tout temps aux livres comptables du district et peut exiger de tout officier du DM "U" qu'il réponde aux questions d'ordre financier et fournisse tout document nécessaire aux membres de la commission pour les fins de leur mandat. Le mandat de la commission :

- (a) Faire des recommandations au conseil des gouverneurs concernant les finances du district multiple
- (b) Préparer et suggérer pour l'année qui suit un budget comprenant les revenus et les dépenses et suggérer toute modification devant être apportée à la cotisation devant être imposée sur chacun des membres du district multiple
- (c) Rechercher, préparer et/ou réviser les descriptions des tâches des commissions et officiers du district multiple lorsque requis par le conseil des gouverneurs.
- (d) Agir comme consultant en collaboration avec le secrétaire-trésorier ou le secrétaire et trésorier du district multiple en ce qui regarde les méthodes d'opération du bureau du district multiple.

Section 10. COMMISSION – JEUNESSE ET LÉO

La commission est composée du nombre de membres nécessaires à son bon fonctionnement et le président est nommé par le président du conseil des gouverneurs. La durée du mandat est d'un an ; cependant, le mandat peut être prolongé pour des périodes additionnelles d'un an.

Le mandat de la commission : Coordonner toutes les activités liées à la jeunesse dans le district multiple.

« Le DMU en action »

« NOUS SERVONS / WE SERVE »